

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 9 août 2018 – G.LEPOINT F.POULAIN

Gaillon > Château

En plus du classement de 1862, les autres protections sur le château sont les suivantes : les terrains de l'ancien parc sont classés depuis 1965 ; les anciens jardins du château, les éléments de la clôture sur les communes de Gaillon et d'Aubevoye, ainsi que les vestiges archéologiques connus ou à découvrir sont inscrits depuis 1996.

La ville de Gaillon dispose d'une ZPPAUP qui englobe le château.

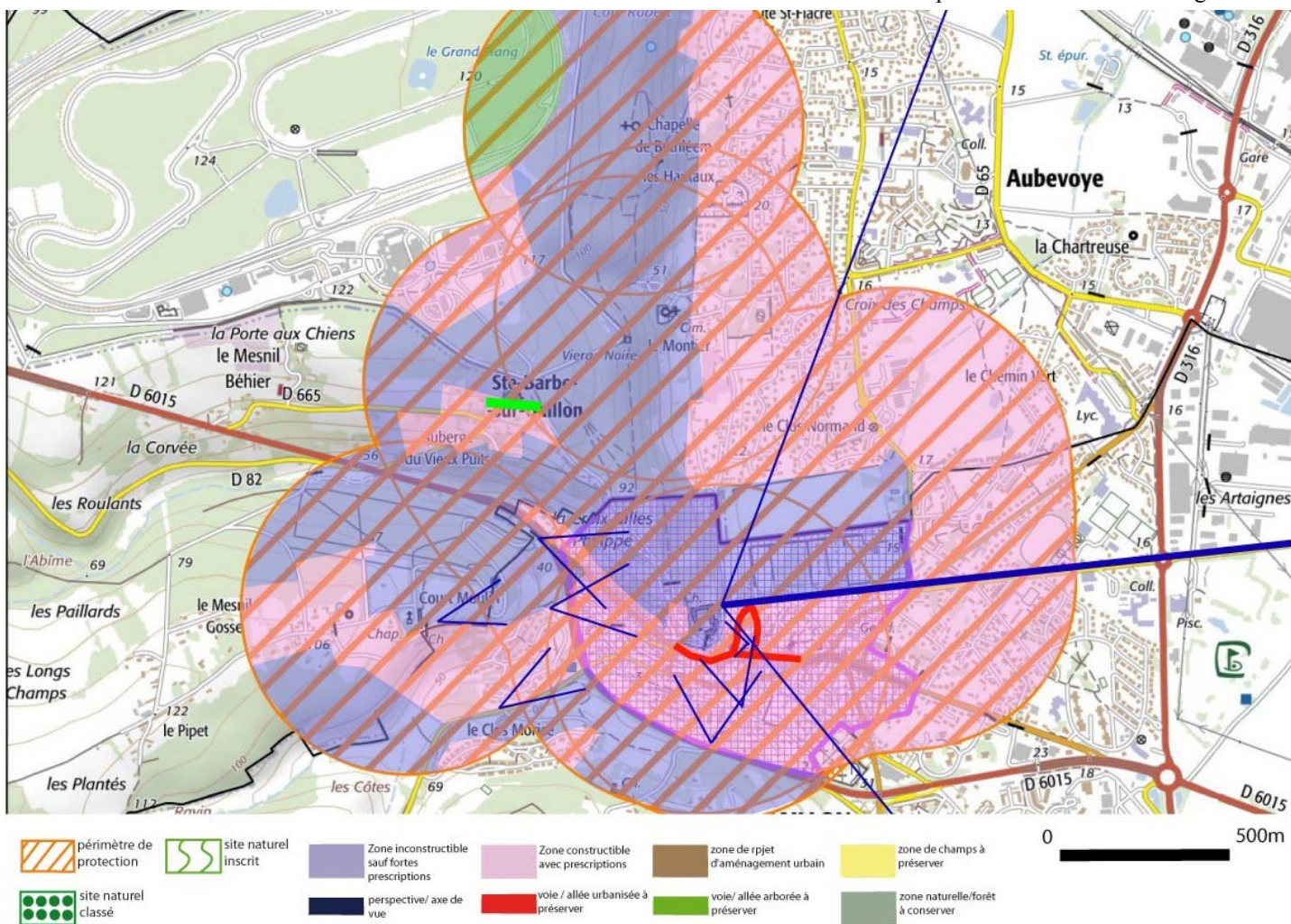
Une maison à pans de bois, place de l'église, est classée. Son périmètre de protection se chevauche avec celui du château.

La chapelle du château de Sainte-Barbe sur Gaillon (inscrite) génère un débord de protection sur la commune de Gaillon.

Le château de Gaillon a été classé en tant que monument historique dès 1862.

À l'origine ouvrage défensif sur la frontière entre la Normandie et le royaume de France, le château de Gaillon est devenu propriété et résidence d'été des archevêques de Rouen en 1263. À partir de 1502, le cardinal Georges d'Amboise en fait le premier château Renaissance de France et le dote d'un ensemble de jardins et parcs. Ses successeurs poursuivent les travaux de transformation et d'embellissement jusqu'au XVIII^e siècle. Jules Hardouin-Mansart et Le Nôtre y interviennent à la fin du XVII^e siècle. Vendu comme bien national à la Révolution, cet énorme palais est réduit à l'état de ruine en douze ans. L'État rachète les vestiges en 1812 pour en faire une prison, puis, successivement ou simultanément, une prison pour enfants, un asile d'aliénés, une caserne, une colonie correctionnelle et entre 1914 et 1918 une école de sous-lieutenants belges. Le château est de nouveau vendu en 1925. Réquisitionné en 1939, il abrite une colonie de réfugiés espagnols, un service de santé, puis des camps d'internement allemand et français. Dès 1945, les démolitions reprennent. En 1975, l'État rachète les ruines et entreprend d'importants travaux de restauration.

Dominant la vallée de la Seine et la ville, ce château conserve des traces des étapes successives de son occupation et est un élément clé du patrimoine français. Lui et son environnement se mettent en valeur mutuellement et cet équilibre mérite d'être sauvegardé.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écran du monument (voir au verso de la fiche).



Une vue générale depuis le Sud



La vue vers la cour d'honneur



La vue vers le pavillon d'entrée



Le pavillon Colbert



Les soutènements de l'ancien parc



La façade vers l'Est avec son fossé

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique, pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.) Un traitement spécifique devra être fait sur la rue centrale de Gaillon pour bien préserver le patrimoine présent.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La vue sur la ville depuis la galerie du Val



Le château vu depuis la ville à l'Est



Une maison du XVI^e siècle (classée)



L'église de Gaillon



Les maisons à pans de bois (pl. de l'église)



L'association pierre de taille / colombage